

---

**PROGRAMME D'ACTION  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE  
REGIONALE AFRIQUE CENTRALE  
POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE  
CATASTROPHE**

Avril 2012

## **SOMMAIRE**

### **1. Contexte et justification**

### **2. But et objectifs**

- 2.1. But
- 2.2. Objectifs

### **3. Composantes prioritaires du Programme**

- 3.1. Plaidoyer et sensibilisation du public
- 3.2. Gestion des connaissances et développement des capacités
- 3.3. Des projets pilotes et de démonstration

### **4. Mécanismes de mise en œuvre et indicateurs de suivi**

- 4.1. Mécanismes de mise en œuvre
  - A) Au niveau Sous-régional
  - B) Au niveau national
- 4.2. Indicateurs de suivi
- 4.3. Résultats escomptés
- 4.4. Approche méthodologique

### **5. Partenaires**

### **6. Activités proposées pour la mise en œuvre de la Stratégie**

## 1. Contexte et justification

Les effets du changement climatique contribuent à l'aggravation des catastrophes naturelles comme l'avait souligné, il y a quelques années, le Secrétaire général de l'ONU: « *Les changements climatiques vont en principe accroître la sévérité et la fréquence des aléas naturels. Etant donné que nos grandes villes sont de plus en plus vulnérables, ces aléas naturels risquent dès lors de se transformer en de catastrophes plus graves que celles que nous avons connues jusqu'ici. Nous avons tout simplement l'obligation morale, sociale et économique d'instaurer la résilience face aux catastrophes d'ici 2015. D'autant plus que la mise en application du Cadre d'action de Hyogo nous aide également à réaliser les Objectifs du Millénaire* ».

De nos jours, des millions de personnes sont en danger vis-à-vis des aléas naturels et ce phénomène ne cesse de s'amplifier. Face à cela, comment s'y prendre pour renforcer et améliorer la gestion des risques de catastrophe en Afrique Centrale ? Voilà qui justifie la pertinence d'une Stratégie Afrique Centrale pour la réduction des risques de catastrophe et le présent Programme d'Action pour sa mise en œuvre.

« La plupart des risques de mortalité et de pertes économiques lors de catastrophes sont intensivement concentrés dans une très petite portion de la surface terrestre exposée à des aléas certes rares mais d'une extrême violence. Toutefois, les dégâts de faible intensité constatés sur les logements, les infrastructures locales, les cultures et le bétail, qui perturbent et érodent les moyens de subsistance, sont dispersés de manière extensive sur les territoires des pays et se produisent très fréquemment. Les dégâts de ce type représentent une dimension considérable des impacts des catastrophes mais rarement signalés »<sup>1</sup>. C'est le cas en Afrique Centrale où les catastrophes de natures diverses surviennent, tuent et sapent les efforts de développement des Etats et des communautés. C'est donc une menace réelle pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La gestion des risques de catastrophe, comme processus multidisciplinaire et multipartite, constitue à ces jours, en Afrique centrale, un défi majeur qui exige un engagement politique fort des Etats et des institutions nationales, sous-régionales et régionales. Elle portera sur une démarche participative basée sur la connaissance et la localisation des menaces et l'adoption d'une stratégie de gestion de ces menaces tout en s'insérant dans un système régional, en liaison avec des plates-formes internationales.

Depuis quelques années, il y a eu, dans plusieurs pays de l'Afrique centrale, appuyés par quelques partenaires bilatéraux et multilatéraux, des efforts pour faire face aux catastrophes de manière appropriée, y compris à travers l'élaboration des stratégies et des politiques de gestion des catastrophes et la mise en place des mécanismes et institutions destinés à atténuer les impacts potentiels de ces catastrophes avant la survenue des événements.

---

<sup>1</sup> Risques et pauvreté dans un climat en évolution, ONU, 2009.

En dépit des efforts consentis, beaucoup de pays de l'Afrique centrale ont encore des capacités limitées dans le domaine. Des lacunes ont été identifiées et répertoriées aussi lors de l'atelier sous-régional sur la préparation aux situations d'urgence et la familiarisation avec le système des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe (UNDAC).

En termes de faiblesses, l'atelier avait relevé :

- Compréhension limitée de la relation entre la préparation et la réponse;
- Déficit des politiques et stratégies en matière de réduction des risques de catastrophe;
- Mauvaise mobilisation des ressources et absence de fonds destinés à la préparation;
- Incapacité d'utiliser les occasions post-catastrophes pour introduire des initiatives de préparation;
- Faible implication des communautés locales dans la définition et la mise en œuvre des politiques de préparation;
- Absence d'approches décentralisées et de mécanismes à l'échelle nationale et sous-régionale en matière de préparation.

Cet atelier, qui eut lieu à Yaoundé (Cameroun) du 20 au 25 septembre 2010, fut organisé sous les auspices de la CEEAC avec le concours technique du Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires de l'ONU (ONU-OCHA), en présence d'experts de la Stratégie Internationale de l'ONU pour la Prévention des Catastrophes (ONU-SIPC) et de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM).

A ces jours, la CEEAC dispose d'un Plan d'Action sous-régional initié conjointement avec OCHA en septembre 2010, sur la préparation et la réponse aux catastrophes.

Ce Plan d'Action 2011 – 2016, qui a été finalisé en Avril 2011 lors de la 1<sup>ère</sup> Consultation régionale sur la préparation aux inondations et autres catastrophes naturelles met en évidence 13 composantes regroupés en 5 thématiques :

1. Accroître les capacités de préparation et de réponse aux crises au niveau national et régional
2. Améliorer les mécanismes de prévention et d'alerte
3. Répertoire les risques et identifier les vulnérabilités aiguës
4. Renforcer et améliorer le cadre institutionnel et juridique relatif à la réduction des risques et à la gestion des catastrophes
5. Accroître les capacités de financement des mécanismes de préparation et réponse aux crises

Son élaboration a précédé celle de la Stratégie Sous régionale pour la réduction des risques de catastrophe et sa validation par les organes compétents.

Le présent Programme d'action qui tire sa source sur la Stratégie Régionale Afrique et le Programme d'Action Elargi pour sa mise en œuvre et la

Stratégie Sous régionale Afrique Centrale pour la réduction des risques de catastrophes, est conçu en harmonie avec le cadre d'Action de Hyōgo qui constitue le cadre de référence par excellence pour la réduction des risques de catastrophes. Il traduit un engagement ferme de la CEEAC à répondre aux obligations de la Stratégie Régionale Afrique et son Programme d'Action Elargi qui fixent les responsabilités suivantes de mise en œuvre et de coordination aux Communautés régionales :

- *L'interprétation de la Stratégie régionale et du Programme d'Action Elargi au profit des Etats membres ;*
- *La facilitation de la mise en œuvre des stratégies et programmes sous-régionaux dans le droit fil de la stratégie régionale Africaine, du Programme d'Action et du CAH ;*
- *La coordination ;*
- *La promotion à travers la création des plates-formes ;*
- *La préparation des programmes de mobilisation des ressources ;*
- *La facilitation de l'intégration de la prévention des risques de catastrophes dans les initiatives de développement durable.*

## **2. But et objectifs**

### **2.1. But du Programme d'Action**

Le présent Programme d'Action se veut un instrument à la fois stratégique et opérationnel. Il vise, à travers les actions programmées, les résultats escomptés et leurs indicateurs, à faciliter la mise en œuvre de la Stratégie Afrique centrale afin de contribuer à l'atteinte du développement durable par la réduction substantielle des impacts sociaux, économique et environnementaux des catastrophes sur l'économie et les populations d'Afrique centrale.

### **2.2. Objectifs du Programme**

La Stratégie Afrique Centrale pour la RRC poursuit les objectifs suivants :

- 1) *Créer des conditions d'un engagement politique plus décisif afin de renforcer le cadre juridique et législatif relatif à la RRC*
- 2) *Encourager les gouvernements et toutes les parties prenantes à prévoir et accroître les ressources pour l'élaboration et l'application de stratégies, politiques, programmes, lois et règlements concernant la RRC dans tous les secteurs et à tous les échelons*
- 3) *Améliorer l'identification et l'évaluation des risques de catastrophes ;*
- 4) *Créer et/ou renforcer les systèmes d'alerte précoce ;*
- 5) *Favoriser l'utilisation des connaissances, les innovations et l'éducation pour une culture de la sécurité et de la résilience au niveau des Etats ;*
- 6) *Promouvoir la sensibilisation du public en matière de prévention des risques de catastrophes afin de contribuer à la réduction des facteurs des risques sous-jacents;*
- 7) *Améliorer la préparation aux catastrophes pour des réponses promptes, coordonnées et efficaces.*

Le présent Programme d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Afrique centrale a pour objectifs de :

- 1) Fixer les résultats à atteindre aux termes d'une période déterminée ainsi que des indicateurs de suivi ;
- 2) Faciliter l'interprétation des axes stratégiques de la Stratégie ainsi que les priorités d'intervention y relatives
- 3) Traduire les axes d'orientations de la Stratégie Régionale Afrique Centrale pour la RRC en instruments pratiques et opérationnels pour les décideurs et les praticiens afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie ;
- 4) Déterminer l'approche méthodologique et communiquer des principes de base pour l'opérationnalisation de la Stratégie.

### **3. Composantes prioritaires du Programme**

#### **3.1. Plaidoyer et sensibilisation du public**

Le Secrétariat général de la CEEAC, de concert avec les Etats membres, les partenaires et toutes les parties prenantes s'engage à :

- Promouvoir une meilleure compréhension et une bonne connaissance de la prévention des risques de catastrophes ;
- Poursuivre les activités de plaidoyer auprès des Etats afin que les gouvernements fassent de la RRC une priorité réelle, inscrite dans tous les programmes de développement et de lutte contre la pauvreté ;
- Sensibiliser les décideurs au plus haut niveau sur le fait que la vulnérabilité de l'Afrique Centrale aux catastrophes remet en cause son développement économique et social et que la mise en œuvre de la Stratégie constitue le moyen le plus sûr pour accélérer la réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique de la Région ;
- Les gouvernements nationaux joueront un rôle primordial dans le domaine de la sensibilisation du public à la prévention des risques de catastrophe et dans la mise en œuvre des mesures visant la réduction de la vulnérabilité et des risques au niveau local.

#### **3.2. Gestion des connaissances et développement des capacités**

Le Secrétariat général de la CEEAC, de concert avec les Etats membres, les partenaires et toutes les parties prenantes s'engage à :

- Diriger le processus de renforcement des compétences requises pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Afrique Centrale ;
- Appuyer l'élaboration de matériels de formation des formateurs et couvrir les besoins des Etats dans leurs efforts de promotion de l'intégration de la RRC dans la planification et les pratiques de développement dans leurs pays respectifs ;
- Organiser des séances de formation pour les fonctionnaires nationaux dans leurs Etats, ce qui leur permettra non seulement de mieux comprendre le domaine de RRC mais aussi de fournir une formation aux responsables gouvernementaux au niveau local dans leurs pays respectifs.

- Promouvoir des connaissances et techniques des communautés locales qui tiennent compte de certaines spécificités : femmes, jeunes et des groupes vulnérables ;
- Favoriser le dialogue et la coopération entre les scientifiques et les professionnels qui s'emploient à réduire les risques de catastrophe et encourager l'instauration de partenariats entre les parties prenantes, notamment celles qui s'occupent des aspects socioéconomiques de la question ;
- Mobiliser les médias en vue de promouvoir une culture de la résilience face aux catastrophes et une forte participation des collectivités à des campagnes permanentes d'éducation du public et à des consultations organisées dans toutes les couches de la société.

### **3.3. Projets pilotes**

Le Secrétariat général de la CEEAC, de concert avec les Etats membres, les partenaires et toutes les parties prenantes s'engage à :

- Encourager les gouvernements à prendre des initiatives visant l'intégration de la RRC dans le développement durable tout en lançant un appel aux organisations de la société civile pour des propositions de projets pilotes à petite échelle ne dépassant pas 12 mois.

La Commission de l'Union Africaine a proposé, dans le Programme d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Afrique, les projets dans les domaines suivants :

- o La gouvernance
- o La gestion des ressources naturelles, hydriques et autres ressources
- o La planification de l'occupation des sols
- o La protection de l'environnement
- o L'infrastructure
- o La santé notamment le VIH/SIDA et
- o Les questions de genre, auxquels le présent Programme d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie Afrique centrale ajoute :
- o Les questions relatives aux changements climatiques
- o Les évaluations et les systèmes d'alerte rapide
- o Les plans de contingence, d'évacuation et d'intervention
- o L'assainissement
- o La formation des équipes de réponse aux catastrophes et des volontaires
- o La gestion des risques transfrontaliers
- o La prise en compte et la promotion des connaissances, techniques et modes d'organisation des collectivités locales et la valorisation des matériaux locaux.
- o La protection des équipements et infrastructures publics ...



## 4. Mécanismes de mise en œuvre et indicateurs de suivi

### 4.1. Mécanismes de mise en œuvre

Le présent Programme de mise en œuvre de la Stratégie régionale Afrique Centrale pour la réduction des risques de catastrophes se veut un prolongement du Programme d'Action pour la mise en œuvre de la stratégie Régionale Africaine pour la réduction des risques de catastrophe auquel la CEEAC est partie prenante. Son exécution n'entend aucunement faire entorse ni au cadre institutionnel établi, ni aux dispositions pertinentes des instruments régionaux auxquels il s'inspire.

Il va sans dire que les dispositions du Programme d'Action Elargi pour la mise en œuvre de la Stratégie Africaine sur la prévention des risques de catastrophe (2006 – 2015) sont valables et applicable au présent Programme d'Action. Toutes les structures et organisations sous-régionales ayant des rôles spécifiques à jouer dans le domaine de la Réduction des Risques de Catastrophes restent parties prenantes dans la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Afrique Centrale selon une approche plurisectorielle. La société civile, dont les volontaires et les associations locales, la communauté scientifique et le secteur privé, ont un rôle essentiel à jouer aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux.

#### A. Au niveau sous régional : mise en œuvre et coordination

Conformément aux dispositions pertinentes du Programme d'Action pour la mise en œuvre de la stratégie Régionale Africaine sur la prévention des risques de catastrophe, la CEEAC se focalisera sur :

- ✓ L'interprétation de la Stratégie régionale et du Programme d'Action Elargi au profit des Etats membres ;
- ✓ La facilitation de la mise en œuvre des stratégies et programmes sous-régionaux dans le droit fil de la stratégie régionale Africaine, du Programme d'Action et du CAH ;
- ✓ La coordination ;
- ✓ La promotion à travers la création des plates-formes ;
- ✓ La préparation des programmes de mobilisation des ressources ;
- ✓ La facilitation de l'intégration de la prévention des risques de catastrophes dans les initiatives de développement durable.

Néanmoins, pour imprimer un caractère scientifique au processus de mise en œuvre des priorités de la Stratégie Régionale et apporter une nouvelle approche à la pratique de Suivi-Evaluation, un groupe de travail composé d'experts en charge de cette question sera constitué. L'entreprise qui a cour à travers cette démarche consiste à faire du Suivi-Evaluation un système.

Cette branche technique dénommée **Groupe de travail pour la mise en œuvre et le Suivi-Evaluation de la Stratégie, « GTMOSE »** est coordonné par le Département de l'Intégration Physique, Economique et Monétaire qui en assure la supervision.



Le GTMOSE effectuera le suivi et l'évaluation de l'ensemble de la stratégie à travers toute la Sous-région Afrique centrale sur une base annuelle.

L'existence de cet organe technique du DIPEM ne dédouane donc pas les différents départements et services de leur responsabilité traditionnelle dans le suivi des activités qu'ils mènent avec les Etats membres de la CEEAC.

## **B. Au niveau national : mise en œuvre et coordination**

Conformément aux dispositions pertinentes du Programme d'Action pour la mise en œuvre de la stratégie Régionale Africaine sur la prévention des risques de catastrophe, les Etats membres de la CEEAC seront chargés de l'opérationnalisation de la Stratégie Régionale Afrique Centrale pour la RRC et son programme d'Action pour la mise en œuvre. De manière spécifique, les Etats auront la responsabilité de :

- ✓ L'intégration de la RRC dans les Stratégies nationales de réduction de la pauvreté ;
- ✓ La mise en place des plates-formes nationales multidisciplinaires et multipartites ;
- ✓ La mise en œuvre des programmes et activités dérivant de la Stratégie Régionale Afrique centrale, de la Stratégie Régionale Africaine, du CAH et du présente Programme d'Action.

### **4.2. Résultats escomptés**

Dans tous les Etats d'Afrique Centrale, la réduction des risques de catastrophe est placée au rang des priorités nationales et locales, prise en compte formellement dans les programmes de développement durable et inscrite dans les documents de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les résultats escomptés sont présentés en détail au tableau des activités proposées pour la mise en œuvre de la Stratégie.

### **4.3. Indicateurs de suivi**

Les indicateurs de suivi sont présentés en détail au tableau des activités proposées pour la mise en œuvre de la Stratégie.

### **4.4. Approche méthodologique**

La méthodologie proposée utilisera le rôle des Etats et des organisations de la société civile auxquelles ces derniers (Etats) ont confié des mandats spécifiques à l'instar des Sociétés nationales de la Croix-Rouge comme moteurs de l'efficacité des initiatives de réduction des risques et de préparation aux catastrophes et de celle de la dynamique de renforcement des connaissances et des capacités organisationnelles qui les accompagnent. Ces organisations et les structures opérationnelles de l'Etat dans le domaine, mettront à disposition des ressources humaines

ayant des capacités ou prédisposées à les acquérir pour un renforcement accru.

***Bâtir sur l'existant et assurer la synergie avec d'autres initiatives similaires*** : il s'agit de consolider et d'étendre des initiatives de gestion des catastrophes menées par les Etats et les organisations nationales et internationales, y compris les composantes du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la Région.

Le lien avec le travail des clusters coordonné par UNOCHA sera établi pour une harmonisation des outils et des approches.

***Assurer la participation des acteurs locaux et l'appropriation de l'action*** : Au niveau national, des Etudes de Vulnérabilité et de Capacité générales basées essentiellement sur l'exploitation des sources secondaires et l'analyse des parties prenantes seront conduites pour préciser davantage les priorités et les stratégies d'implication des parties prenantes. Sur la base de ce premier travail, des EVC thématiques seront réalisées dans les zones cibles les plus à risque afin de renforcer la participation communautaire dans l'identification, la planification et la mise en œuvres des activités. Par ailleurs, le rôle de décision de la femme dans la définition des stratégies de RRC à base communautaire sera renforcé à travers l'utilisation systématique des Clubs des femmes comme agents et outils de mobilisation des femmes à l'intérieur des systèmes d'alerte précoce et de sensibilisation sur les risques et les méthodes de prévention des catastrophes. L'implication des clubs des femmes vise également la prise de conscience par les populations (les enfants en particuliers) des risques et des différentes options de mitigation qui s'offrent à eux.

***Assurer la pérennité de l'action par une bonne stratégie d'appropriation*** : l'élément essentiel dans la stratégie de sortie sera l'appropriation de l'action par les autorités à travers les différents services techniques et son développement / expansion en un programme plus vaste lié au cadre d'action de Hyogo.

### **Principes de base de la stratégie**

#### La participation communautaire

En vue de garantir l'appropriation des activités de RRC par les collectivités concernées, les communautés participeront à l'identification de leurs problèmes et de leurs besoins prioritaires. Elles contribueront à la réalisation des activités leurs destinées en apportant des ressources localement disponibles. Elles donneront la garantie d'en assurer par elles-mêmes le suivi. Pour sa part, la CEEAC s'emploiera à renforcer les capacités des acteurs des Etats et faire le suivi des activités.

#### La duplication

L'exécution des activités n'interviendra pas au même moment dans tous les coins. Elle devra s'opérer graduellement en partant de quelques

zones pilotes et faire tache d'huile au niveau de l'ensemble de l'entité considérée. Le choix des zones cibles sera fonction de l'existence des structures institutionnelles crédibles et de l'accessibilité.

#### La transversalité

La responsabilité de mise en œuvre des programmes RRC incombe aux points focaux RRC ainsi que leurs correspondants à tous les niveaux. Ils travailleront en synergie, chacun dans les limites de son secteur d'intervention, pour assurer la réalisation des objectifs retenus dans le cadre du présent Programme d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie. Cela induit le préalable des plates-formes multipartite y relatives.

### **5. Partenaires**

- Le Secrétariat général de la CEEAC
- Les Gouvernements des Etats membres
- Les Agences spécialisées du Système des Nations Unies
- Les partenaires Internationaux de développement
- Les Autorités locales dans les collectivités
- La Société civile et les Sociétés privées
- Les associations locales
- La communauté scientifique
- Le secteur privé...

## 6. Activités proposées pour la mise en œuvre de la Stratégie : 2012 - 2015

Axes stratégiques et Priorités d'intervention	Résultats escomptés	Indicateurs de suivi	Institutions impliquées
<b>Axes stratégiques 1 : Engagement politique plus décisif pour la réduction des risques de catastrophe</b>			
1. Inscrire la RRC dans les documents de la stratégie de réduction de la pauvreté des Etats membres.	Prise en compte formelle de la RRC dans les programmes de développement	-Existence de Stratégies nationales de réduction des risques; -RRC et ACC dans les stratégies de réduction de la pauvreté; -Pourcentage du budget réservé à la prévention et à l'atténuation; -Existence de plates-formes de RRC, avec des responsabilités et des activités bien définies;  -Adoption de la RRC par les gouvernements et la population au niveau des activités de développement et celles du monde des affaires ;  -Beaucoup plus des ressources investies dans la RRC par des secteurs publics et privés ainsi que des partenaires internationaux.	Gouvernements     SG / CEEAC Gouvernements  SG / CEEAC Gouvernements Société civile Secteur privé Partenaires internat.
2. Créer et/ou renforcer des cadres institutionnels de la RRC	Existence des cadres multidisciplinaires et multipartites pour la RRC		
3. Formuler des législations nationales relatives à la Prévention des catastrophes	Lois nationales sur la RRC adoptées		
4. Renforcer des capacités managériales et opérationnelles de la CEEAC en matière de RRC et adaptation aux changements climatiques en mettant à disposition des moyens humains, techniques et financiers	Appui technique renforcé au SG de la CEEAC		
5. Créer un Fonds d'Urgences Humanitaires pour susciter un attrait des donateurs ainsi que des autres partenaires	Fonds disponibles pour la mise en œuvre des activités de RRC		
6. Sensibiliser des Gouvernements pour prévoir et/ou accroître les lignes budgétaires destinées à la RRC			
7. Encourager la mise au point des instruments financiers nouveaux et originaux pour gérer les risques de catastrophe et en promouvoir l'application			
8. Promouvoir et développer des partenariats avec le secteur privé et les organisations intergouvernementales et internationales (BIRD, BAD, BM, UN-SPIDER, UE) pour la mobilisation des ressources	Engagement et participation significative des plusieurs parties prenantes aux activités de RRC		
<b>Axes stratégiques 2 : Meilleures identifications et évaluations des risques et meilleurs systèmes d'alerte précoce</b>			
1. Dresser une cartographie des zones à risque au sein de la Région Afrique centrale et au niveau de chaque Etat	Des risques correctement identifiés, localisés et évalués	-Cartes des dangers disponibles et historique des données relatives aux aléas et leur impact,  -Des états de lieu sur la vulnérabilité des communautés,  -Des partenariats conclus	SG / CEEAC Gouvernements Société civile Mouvement Croix-Rouge Secteur privé Partenaires internat.
2. Améliorer des connaissances, techniques et pratiques d'identification et évaluation des risques et des vulnérabilités et élaboration des guides de procédure.			
3. Perfectionner les méthodes et les moyens scientifiques et techniques d'évaluation des risques, de surveillance et d'alerte précoce par la recherche, la conclusion de partenariats, la formation et le renforcement des capacités techniques			
4. Développer des partenariats formels avec les centres de recherche, des services météorologiques et tout autre institution similaire pour le partage d'information, l'interprétation et la diffusion des données relatives à la			

RRC			
5. Mettre en place des systèmes perfectionnés de recueil, d'analyse, et de diffusion des informations statistiques sur les catastrophes, leurs conséquences et les pertes qu'elles occasionnent			
6. Renforcer les capacités organisationnelles de la CEEAC par la création d'un observatoire de prévention des catastrophes et d'une banque des données pour l'Afrique centrale	Banques de données mises en place et opérationnelles aux niveaux régional et national		
7. Mettre en place et/ou améliorer des systèmes d'alerte précoce en rapport avec les risques identifiés et connus	Des systèmes d'alerte précoce améliorés et opérationnels	-Répertoires des SAP et de bonnes pratiques	Gouvernements
<b>Axes stratégiques 3 : Meilleure gestion des connaissances et pratiques relatives à la réduction des risques de catastrophes</b>			
1. Promouvoir le rôle des médias en vue d'améliorer et de renforcer la diffusion des informations relatives à la RRC	Partenariats avec les médias développés et diffusion optimale des informations relatives à la RRC		
2. Inciter et/ou faciliter la promotion de l'intégration de la Prévention des Risques dans les systèmes d'éducation formelle et informelle et de recherche	La RRC incorporée dans les programmes d'éducation et objet de la recherche		
3. Promouvoir certaines connaissances et techniques des communautés locales qui tiennent compte des cultures spécifiques, de la sexo-spécificité, de la jeunesse et des groupes vulnérables	Connaissances locales, autorités traditionnelles, femmes, jeunes et autres groupes vulnérables pris en compte dans les programmes de RRC	Meilleure connaissance de la RRC au sein de la population ;	
4. Promouvoir l'utilisation de la technologie moderne de l'information	Facilitation de la mise en œuvre des activités de RRC par l'usage des techniques modernes de l'information	Une plus grande participation de la population aux interventions communautaires et nationales en matière de la RRC ;	SG / CEEAC Gouvernements Autorités locales Société civile Secteur privé Médias universités Partenaires internat
5. Favoriser et améliorer le dialogue et la coopération entre les scientifiques et les professionnels qui s'emploient à réduire les risques de catastrophe et encourager l'instauration de partenariats entre les parties prenantes, notamment celles qui s'occupent des aspects socioéconomiques de la question	Plusieurs partenariats conclus et opérationnels pour la RRC	Une plus grande capacité de la population à prendre des initiatives de RRC ;	
6. Favoriser et encourager toute initiative visant à faciliter l'interprétation des données scientifiques des institutions de recherche,		Pourcentage de publications relatives à la RRC	
7. Mobiliser les médias en vue de promouvoir une culture de la résilience face aux catastrophes et une forte participation des collectivités à des campagnes permanentes d'éducation du public et à des consultations organisées dans toutes les couches de la société.	Fortes participation des communautés dans les activités de RRC		
8. Répertoire les Universités et Institutions de recherche qui développent l'un ou l'autre aspect de l'environnement, du changement climatique et/ou de la gestion des	Forte implication du monde scientifique et de la recherche aux activités de RRC		

catastrophes et renforcer leurs capacités scientifiques et techniques ;			
<b>Axes stratégiques 4 : Réduire les facteurs de risque sous-jacents</b>			
1. Prendre en compte des risques liés à la variabilité climatique et aux changements climatiques futurs dans les stratégies de RRC et d'ACC	Liens transversaux établis entre Environnement, RDC et CC	Utilisation faite des études d'impact environnemental sur la planification en matière de RRC	SG / CEEAC Gouvernements Autorités locales Société civile Médias Partenaires internat
2. Encourager une utilisation et une gestion durables des écosystèmes, notamment en améliorant l'aménagement du territoire et les activités de développement afin de réduire les risques et les facteurs de vulnérabilité			
3. Promouvoir la Sécurité alimentaire facteur important de la résilience des collectivités face aux aléas	Liens étroits de la RRC avec les OMD (Obj.1)	Utilisation des techniques de gestion forestière pour réduire les risques d'inondations,	
4. Promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le secteur de la santé	Liens étroits de la RRC avec le secteur de la santé	Réorientation des interventions de gestion des catastrophes vers une focalisation sur la RRC aux niveaux communautaire, national et sous-régional ;	
5. Encourager la Protection et l'amélioration des équipements collectifs et les infrastructures matérielles essentiels : écoles, dispensaires et hôpitaux, stations d'épuration des eaux, centrales électriques, voies de communication et de transport, centres d'alerte et de gestion des opérations en cas de catastrophe	Equipements et infrastructures sociaux protégés contre les effets dévastateurs des catastrophes	Mise en place de plans de zonage,	
6. Améliorer l'application des mécanismes de protection sociale afin d'aider les populations démunies, âgées ou handicapées et les autres groupes qui sont frappés par les catastrophes ;	Mécanismes de protection sociale améliorés en faveur des victimes et groupes vulnérables	Evolution du nombre de constructions dans les zones à risque,	
8. Intégrer l'évaluation des risques de catastrophe dans les plans d'urbanisme, d'aménagement et de gestion des zones rurales, en particulier des zones de montagne et des plaines alluviales côtières	La RRC intégrée dans le domaine de l'aménagement du territoire	Pourcentage d'immeubles publics qui respectent les normes de construction	
<b>Axes stratégiques 5 : Meilleure préparation à la réponse aux catastrophes</b>			
1. Mettre en place des mécanismes coordonnés dotés des plans d'intervention et des systèmes de communication qui permettent à la Région de renforcer ses capacités et d'intervenir rapidement et efficacement lorsqu'un pays frappé par une catastrophe n'a pas les moyens d'y faire face seul ;	La région Afrique Centrale dispose des capacités d'intervention rapide et des mécanismes de coordination des situations d'urgence	-plans de contingence et plans d'intervention d'urgence (régulièrement contrôlés et mis à jour) ;  -Organisation des exercices de simulation ;	SG / CEEAC Gouvernements Autorités locales Société civile Médias Mouvement Croix-Rouge Partenaires internat
2. Favoriser l'échange d'information et la coordination entre les institutions responsables des systèmes d'alerte rapide, de RRC, d'interventions d'urgence et du développement notamment, à tous les niveaux, afin de promouvoir une approche globale de la RRC ;	Plates-formes multidisciplinaires et multipartites mises en place	-Fonds d'urgence ;  -Couverture et nombre de formations au niveau communautaire ;	
3. Encourager l'élaboration des plans et politiques de préparation aux catastrophes et d'intervention d'urgence	Les collectivités à risques disposent des plans d'intervention d'urgence	-Réseaux des volontaires et stratégies de	

à tous les niveaux en s'intéressant tout particulièrement aux zones et aux groupes les plus vulnérables		mobilisation	
4. Encourager et même faciliter l'organisation des exercices de simulation en rapport avec les risques potentiels identifiés ;	Réalisation périodique des exercices de simulation		
5. Promouvoir la création de fonds d'urgence, là où cela est nécessaire et selon les besoins, afin de financer les interventions en cas de catastrophe ainsi que les mesures de relèvement et de préparation	Fonds d'urgence disponibles		
6. Encourager la mise en place, par les Etats des politiques de mobilisation des volontaires définissant clairement les responsabilités pour leur formation, encadrement et leur fidélisation	Politique de mobilisation des volontaires adoptées		

DRAFT